Date de mise en ligne : 31 MAI 2024

Arrêté n°2024_245
PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DES EPREUVES D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe,
- Vu l'arrêté n° 2023_282 du 11 septembre 2023 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur épreuves d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe – session 2024,
- Vu l'arrêté n° 2024_144 du 1er mars 2024 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant composition des jurys d'admissibilité et d'admission pour les concours externe et interne d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe session 2024,

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont désignés correcteurs de l'épreuve d'entretien :

Collège représentant les élus locaux :

- Mme Agnès CORNUMAND, *Adjointe au maire de BREVIANDES,*
- M. Dominique FLEURET, *Maire de MACEY,*

Collège représentant les personnalités qualifiées :

- M. Kamel TOUIOUI, *Directeur des Ressources Humaines à la Ville de La Chapelle Saint Luc,*
- Mme Emmanuelle SAINT DIZIER SIMON, *Attaché territorial principal,*

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

- M. Antoine GRE, *Attaché territorial principal,*
- Mme Jeanne TAVARES, *Membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.*

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20240529-2024_245-AR
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

ARTICLE 2 - Sont désignés correcteurs de l'épreuve pratique de bureautique :

M. CIAUX Cédric, Référent Informatique,
M. JEANTY Brice, Webmaster,
M. KLEIN Olivier, Délégué à la protection des données,
M. TONG Kevin, Technicien territorial.

ARTICLE 3 - Sont désignés correcteurs de l'épreuve facultative juridique :

M. BELIN Aurélien, *Attaché territorial principal,*
M. DAUBIGNY Jean-Baptiste, *Administrateur territorial.*

ARTICLE 3 - Sont désignés correcteurs de l'épreuve facultative de langue :

Mme AL MANSOUR Dima, *enseignante et formatrice en anglais,* ***ou*** *Mme SIMONIN Carole, formatrice en anglais,*
M. CANTO-FADDA Jose, *enseignant en espagnol,*
M. HOGAN Nicholas, *enseignant et formateur en anglais,*
M. NARANJO David ***ou*** M. CORDOVA Carlos, *enseignant et formateur en espagnol,*
M. KAHN Olivier, *Professeur d'allemand.*

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- transmis à Madame la Préfète de l'Aube,
- publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion des Ardennes, de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 29 mai 2024

Pour le Président, par délégation,
La Directrice,

Fonction Publique Territoriale
Département de l'AUBE
Centre de Gestion

Claudine KOLUDZKI

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20240529-2024_245-AR
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024